

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2025 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents :

- Monsieur PAGES Patrick
- Madame COUVILLERS Virginie,
- Madame GOURIO Lorène
- Madame HENRY Evelyne,
- Monsieur HARDY Hervé,
- Monsieur GERVIN Ludovic,
- Monsieur GRILLET Pierre.

Procurations :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick PAGES
- Monsieur REMONDIN Marc ayant donné pouvoir à Madame GOURIO Lorène,

Absents :

- Monsieur HUET Bruno, absent excusé
- Monsieur HARDY Nicolas, absent
- Monsieur REMONDIN Marc, absent excusé.

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2025

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.
Le compte-rendu de la séance du 20 Mai 2025 est adopté à l'unanimité.

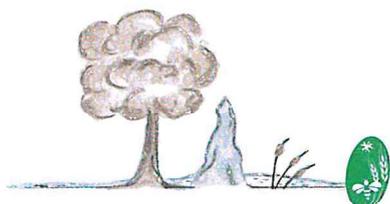
II) Affaires Générales

2.1 – Approbation du projet de chartre 2026/2041 du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Notre commune est partie prenante du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français depuis de nombreuses années.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy





Fort d'une expérience de 25 années d'actions de préservation, de gestion et d'animation, le PNR a pu établir un nouveau projet de charte élaboré dans une parfaite concertation entre les différents acteurs.

Cette nouvelle charte qui renforce la cohérence territoriale est une opportunité pour notre territoire dont le périmètre sera de 85 communes et 123 400 habitants.

Cette nouvelle charte couvrira la période 2026/2041 permet d'adapter la stratégie en inventant un nouveau projet partagé par l'ensemble des acteurs locaux.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve la charte 2026/2041 du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

2.2 – Création du poste de rédacteur

Suite aux différentes orientations nationales sur la promotion interne dans la fonction publique territoriale des postes de secrétaire de mairie, il est proposé de modifier le tableau des emplois en créant le poste de rédacteur – secrétaire générale de mairie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2.3 – Création du poste d'agent de maîtrise

Afin de pouvoir gérer au mieux l'organisation des recrutements et des promotions internes, il est proposé l'ajout d'un poste d'agent de maîtrise, filière technique dans le tableau des effectifs de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

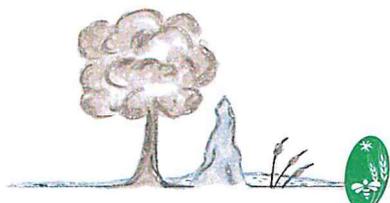
2.4 – Actualisation des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées

La représentativité de nos communes au sein de la Communauté de Communes est calculée en fonction du nombre d'habitants.

Considérant que la commune d'Oncy sur Ecole a dépassé les 1000 habitants et qu'au sein de la CC2V, les communes de plus de 1000 habitants disposent de 2 sièges au sein du Conseil Communautaire, ce dernier a approuvé cette modification.

Les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer sur cette décision.

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'un siège supplémentaire pour la commune d'Oncy sur Ecole.



COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
Boigneville	1
Boutigny-sur-Essonne	5
Buno-Bonnevaux	1
Courances	1
Courdimanche-sur-Essonne	1
Dannemois	1
Gironville-sur-Essonne	1
Maisse	4
Milly-la-Forêt	8
Moigny-sur-Ecole	2
Mondeville	1
Oncy-sur-Ecole	1+1
Prunay-sur-Essonne	1
Soisy-sur-Essonne	2
Videlles	1
TOTAL	32

III) Finances

3.1 – Acceptation d'un contrat pour une ligne de trésorerie

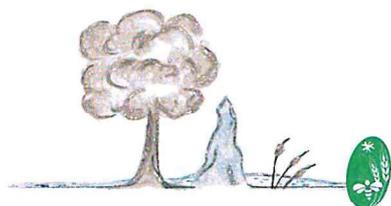
Le conseil municipal a validé et budgétisé les travaux pour cette année (réfection réseau éclairage public, réhabilitation de l'école, sécurisation accès Rue de Sauxcelles).

Dans l'attente des subventions, une ligne de trésorerie est nécessaire

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le détail de cette ligne de trésorerie de 130 000€.

- Montant : 130 000€
- Durée : 363 jours
- Taux d'intérêt : 1.923%
- Mise à disposition de capital : de montant mini) : Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini).
- Remboursements des fonds de montant mini) : Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini).
- Périodicité de paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 500.00€
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.15€ de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des Tirages au cours de la période.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



Après discussions, cette proposition est validée à l'unanimité.

3.2 – Fixation du prix du M³ pour les logements communaux

Ce point est reporté à un prochain conseil.

IV) Questions diverses et Informations :

4.1) Questions diverses

Demande de subvention de l'AFM :

Notre commune participant chaque année au tournoi de Ping Pong dans le cadre de l'opération Téléthon, dont les dons sont reversés avec un abondement supplémentaire, cette demande n'est pas retenue.

4.1) Agenda

4 octobre : opération nettoyage des chemins dans le cadre de l'opération Essonne Verte, Essonne Propre,

11 et 12 octobre : Rencontre avec le bien-être dans le cadre d'octobre rose,

14 octobre : Journée Séniors au complexe sportif de Maise,

14 décembre : Noël des enfants Prunaysiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire.
Patrick PAGES.

